CABINET
de M. Georges PETIT
231, Rue Nationale
LILLE
CESSIONS
DE
FONDS DE COMMERCES
ET D'INDUSTRIES
Téléphone 1207. 23060

Journal de Roubaix

AGENCE RÉGIONALE
et Lilloise
121, Rue Nationale
LILLE
PLUS DE 3 MILLIONS
DE CESSIONS PAR AN
Débouché de 1er ordre
Téléphone 1207. 23060

Cinquante-et-unième année. — N° 168. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX DIMANCHE 17 JUIN 1906.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois... 5 francs; Six mois... 9; Un an... 18
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 24, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Mouscron... Chez H. Henri Lefebvre, rue de la Station
A Tourcoing... Chez H. Verdière, 48, rue Nationale
A Paris et à Bruxelles... Dans les agences de publicité
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques

La révision du procès Dreyfus. - La loterie des enfants tuberculeux d'Ormesson

HUIT PAGES 5 Centimes

OPINIONS

LA RÉFORME ADMINISTRATIVE ET LES MILLIONS NÉCESSAIRES

Il paraît qu'une Commission extraordinaire est chargée de rechercher les simplifications à réaliser dans l'organisation administrative de la France, afin d'obtenir, par les économies qui en résulteraient, au moins une partie des ressources nouvelles réclamées par le budget.

Nous avions appris par les déclarations gouvernementales affichées sur tous les murs, quelques jours avant les élections, que jamais la France ne fut aussi riche, la situation économique et financière aussi brillante qu'aujourd'hui. Nous venons d'apprendre, par de nouvelles déclarations non moins officielles, que jamais le budget n'eut si vaste appétit devant une table si pauvrement servie. De là les explorations de messieurs les commissaires, que nos vœux les plus ardents accompagnent.

Certes, leur mission n'est pas donnée pour la première fois. Depuis 1871, sans remonter plus haut, la tâche qui leur est confiée ne fut pas moins de vingt fois entreprise solennellement, à l'Assemblée nationale, au Sénat, à la Chambre, dans les ministères. Qu'en est-il sorti ? — Rien. L'organisation administrative, judiciaire, financière, établie d'après les divisions départementales, arrondissementales, cantonales de 1789, 1790, 1791, 1799 reste inébranlable. Chaque subdivision, quelque infime, quelque restreinte et inhabitée qu'elle soit, se trouve dotée d'appareils, de machines, de personnels aussi complets, ou à peu près, que les subdivisions — arrondissement, département — les plus vastes, les plus peuplées, les plus riches.

On ne tient aucun compte des transformations profondes et de toutes sortes, survenues depuis plus d'un siècle. Dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, dans tous les domaines de l'activité humaine, dans toutes les branches du travail, tout est changé : outils, procédés, emploi de la main-d'œuvre; tout a suivi et suit les progrès, les découvertes; un seul domaine reste immuable, immobile, pétrifié : celui de l'Etat.

Un plumitif de la Convention, un sous-préfet du premier consul se reconnaîtraient chez nous, jusque dans les moindres détails, s'ils revoyaient subitement le jour dans leurs anciens bureaux, sous la présidence républicaine de M. Fallières.

L'œuvre de réforme soumise à la Commission n'est donc que trop nécessaire. Mais, pour être adéquate aux conditions actuelles de la société, des mœurs, de la vie, de la politique; pour être logique et féconde, elle ne doit pas être limitée à la suppression de quelques sous-préfets. Ce serait là, suivant le proverbe familier, une fraise dans la gueule du loup. L'organisation tout entière est à reprendre dans tous les sens; c'est une sorte de révolution — le mot n'est point exagéré — qu'il faut accomplir. A ce prix seulement, on obtiendra les résultats désirés et nécessaires, — et la tâche n'est point si difficile qu'on le pourrait croire. Quelques exemples le vont montrer.

.·.

J'ai dit que la même organisation, le même ensemble d'institutions — ou à peu près — sont appliqués partout, dans toutes les unités administratives; cependant, d'énormes différences les distinguent, et, par conséquent, les conditions étant profondément différentes, les appareils devraient l'être aussi. Pourtant ils sont identiques.

Comparez les départements les uns aux autres, leur étendue, leur population, leurs produits fiscaux : que verrez-vous ?

J'ai rassemblé, d'un côté, les dix départements dont les recettes fournies au budget — (d'après le dernier « Compte » publié pour 1904) — sont les plus faibles, en laissant à part la Corse et le territoire de Belfort; de l'autre côté, les dix départements dont les produits budgétaires sont les plus élevés, en laissant en dehors la Seine; voici les résultats :

Les dix moindres départements, comprenant ensemble une population de 2.096.747 habitants, — une superficie de 5.425.889 hectares, fournissant au Trésor une recette totale de 67.315.000 francs.

Les dix départements les plus productifs, comprenant ensemble une population de 8 millions 421.251 habitants, — une superficie de 6.184.291 hectares, fournissant une recette totale de 1.009.140.000 francs.

Ainsi, dans la première catégorie : territoire notablement moins vaste, puisqu'il comprend 758.402 hectares de moins; population *quatre fois* moins nombreuse à administrer; produits budgétaires *quinze fois* (en chiffres ronds) moins élevés, — et cependant même nombre de préfets, de secrétaires généraux, de conseillers de préfectures, de directions des contributions directes, de directions des contributions indirectes, de directions des postes, de directions de l'enregistrement, d'inspections d'académie, d'écoles normales, d'inspections des services administratifs de toutes sortes, de Cours d'assises, de tribunaux, de parquets, d'institutions bureaucratiques et budgétivores de toutes espèces, sans cesse croissant en nombre, en attributions, en personnel, en appointements, rongeant, suçant, épuisant, dévorant de plus en plus les malheureux contribuables, — assez aveugles d'ailleurs pour prolonger, pour affermir par leurs votes un système politique dont l'essence est de développer indéfiniment ces maux qui les accablent !

Mais cet exemple est trop large. Il faut serrer les choses de plus près.

Voici les Hautes-Pyrénées, avec leurs 453.449 hectares et leurs 215.546 habitants; — puis la Gironde, avec ses 1.072.560 hectares et ses 821.131 habitants. Le premier département fournit au Trésor 8 millions en chiffres ronds; le second 105 millions. L'un et l'autre ont la même organisation, les mêmes services, les mêmes bureaux, les mêmes personnels ! Cependant la Gironde est près de « cinq fois plus vaste que les Hautes-Pyrénées et l'outillage général de ce dernier département suffit pour un produit financier « treize fois » supérieur.

Voulez-vous rapprocher les deux extrêmes ?

Voici la Lozère et voici le Nord :

	Lozère	Nord
Habitants	128.866	1.867.000
Superficie en hectares	617.962	577.373
Produits budgétaires ..... Fr.	3.283.000	177.892.000

Ainsi le Nord compte « quatorze » fois plus d'habitants; il rapporte au Trésor « cinquante-quatre » fois plus de recettes : les deux « usines » présentent cependant, à peu de différences près, le même appareil d'administration générale. L'état-major de la Lozère pourrait être transporté tel quel dans le Nord : il y accomplirait un travail plus de quatorze fois supérieur à celui qu'il fait à Mende et autres lieux et procurerait à l'Etat cinquante-quatre fois plus de recettes !

En définitive, il apparaît qu'une grande société industrielle ou commerciale privée chargée d'administrer une entreprise analogue à l'ensemble des opérations et des services de la France obtiendrait de meilleurs résultats, bien plus rapidement, avec un personnel dix fois moins nombreux et à dix fois meilleur marché !

Mais quel Hercule accomplira chez nous cette transformation bienfaisante, cette œuvre de salut et de vie ? Qui délivrera l'infortunée race gauloise du réseau formidable jeté sur elle, l'enfermant, l'emserrant de plus en plus étroitement, la réduisant peu à peu au rôle d'une immense foule de sportulaires asservis, ironiquement décorés du nom de citoyens et du titre de républicains ?

Si la Commission formée par le décret de M. Fallières pour étudier ce problème veut passer à la postérité, elle tient dans ses propres mains sa gloire immortelle : — qu'elle réorganise la France en vingt départements, et qu'elle réduise à ce qu'elles doivent être les attributions de l'Etat ! Elle procurera du même coup le mouvement, la vie à la population, et au budget les centaines de millions qui lui manquent.

JULES ROCHE.

BULLETIN

15 juin.

A la Chambre, suite des interpellations sur la politique générale et débuts à la tribune de M. Biétry, député de Brest, qui oppose ses théories à celles des collectivistes.

.·.

M. Delecroix, d'Hem, se propose, dit-on, de combattre la validation de l'élection de M. Delaune.

.·.

La deuxième revision du procès Dreyfus a commencé vendredi, au milieu de l'indifférence générale.

INFORMATIONS

Un discours de M. Briand

Paris, 15 juin. — M. Briand, ministre de l'Instruction publique, invité par la représentation de la Loire, à assister aux fêtes données à Roanne le 24 juin, à l'occasion du concours des sociétés de gymnastique du Sud-Est, a accepté cette invitation.

M. Briand profitera de l'occasion pour prononcer un grand discours politique.

La loi contre les congrégations

Le *Journal officiel* du 15 juin publie le tableau, par arrondissement, des établissements congréganistes fermés le 1er septembre 1905 par application de la loi du 7 juillet 1904.

Ce tableau comprend tous les établissements congréganistes fermés pendant la période comprise entre le 1er avril et le 1er septembre 1905, les fermetures ayant été uniformément fixées pour cette période à la date du 1er septembre 1905. Ce tableau ne signale donc rien qui ne soit connu déjà.

Les funérailles de M. Charbonnier

Paris, 15 juin. — Cet après-midi ont été célébrées, à Passy, les obsèques de M. Charbonnier, le Français assassiné dernièrement aux environs de Tanger. Le ministre des Affaires étrangères s'était fait représenter.

La suette miliaire

Niort, 15 juin. — L'épidémie de suette miliaire a pénétré dans le département des Deux-Sèvres, par le canton de Chef-Boutonne. Deux communes situées au sud de l'arrondissement de Melle ont été envahies par la suette. Le Conseil d'hygiène départemental, réuni à la Préfecture, a pris des mesures énergiques en vue d'arrêter la marche de l'épidémie.

Attentat contre un officier français au Brésil

Paris, 15 juin. — Le lieutenant-colonel Negrel, sur qui, on le sait, le sergent Mello, de la milice de Rio-de-Janeiro, avait tiré un coup de fusil, est mort ce matin, à l'hôpital St-Paul, dans cette ville, d'une méningite, conséquence de la blessure qu'il avait reçue.

Les cartes postales illustrées

Les cartes postales illustrées portant des communications manuscrites au recto, dans une partie réservée à cet effet, sont maintenant admises, au tarif de 10 centimes, dans les relations avec la Colombie et le Natal,

L'ATTENTAT CONTRE ALPHONSE XIII

A l'instruction

Madrid, 15 juin. — L'instruction des complicités dans l'attentat du roi d'Espagne, est entrée dans sa phase active.

M. Ferrer, directeur de l'Ecole moderne de Barcelone, a choisi pour avocat Me Piarsadat, député catalan et M. Nakens a désigné Me Ménandès-Paltarès, député de Valence, pour sa défense.

Un arrêt de mort sur l'écorce d'un arbre

Les journaux citent le témoignage d'un officier qui rapporte le fait suivant :

Morral avait gravé sur l'écorce d'un arbre du Retiro une inscription annonçant l'attentat.

Cette inscription existe encore et dit : « Alphonse XIII sera exécuté le jour de son mariage. »

L'officier qui a révélé cet incident, a dit qu'il avait cru à une plaisanterie, mais qu'après l'attentat, il avait formellement reconnu Morral comme étant l'auteur de cette inscription. Aujourd'hui, l'officier renouvellera sa déclaration devant le juge d'instruction.

LA RÉVISION DU PROCÈS DREYFUS

La première audience. — Le huis-clos. — Les rapports. — La durée des débats. — Témoignages anciens et nouveaux.

C'est vendredi qu'a été évoquée devant la Cour de Cassation, toutes chambres réunies, l'affaire Dreyfus. Le nouveau procès s'est ouvert au milieu d'une indifférence générale.

L'historique de la deuxième revision

Le 21 novembre 1903, le ministre de la Justice, M. Vallé, fut saisi par le général André, de divers procès-verbaux relatifs à des constatations qui auraient été faites à son ministère par le capitaine Targé, et par le contrôleur général Cretin. Les recherches disait-il, avaient conduit à la découverte de nouveaux faux du colonel Henry et d'autres pièces importantes qui avaient, paraît-il, été dissimulées en 1899 à la Cour de cassation et aux juges de Rennes.

Le 26 novembre, Dreyfus adressa au ministre de la guerre une requête en revision. Le ministre de la Justice transmit ces divers documents au procureur général Baudouin qui saisit la chambre criminelle de la Cour de cassation de la demande en revision. Les débats de la Chambre criminelle eurent lieu les 3, 4 et 5 mars 1904. Il fut décidé qu'il serait procédé à une enquête supplémentaire.

Les faits nouveaux

Parmi les principaux « faits nouveaux » relevés citons : 1° Dans le petit bleu adressé par Schwarzkoppen à Panizzardi, la lettre D, initiale de Dreyfus aurait été récrite sur un grattage et la lettre grattée serait un P ; 2° Une lettre adressée par l'attaché militaire italien à l'attaché militaire allemand et relative à la communication prochaine de documents concernant le transport des troupes sur la ligne de l'Est en temps de mobilisation n'aurait pas été, comme on le croyait, au procès de Rennes, envoyé en 1894, mais en 1895, c'est-à-dire à une époque où Dreyfus était à l'île du Diable. Le conseiller rapporteur Beyer, successivement remplacé depuis par MM. Delcourrou, Michel, Jaffard et enfin Moras, ne retint que ces deux faits et écarta, en tant que pièces nouvelles, les lettres et documents relatifs au bordereau annoté au marquis de Valcarlos au témoin Savignaud à Cernuski, etc.

C'est dans ces conditions que s'ouvrit la nouvelle enquête de la Chambre criminelle qui dura plus d'un an, 1904, 1905. La Chambre criminelle entendit de nombreux témoins et Dreyfus lui-même. Les pièces des dossiers secrets furent apportées à la Cour et commentées par le commandant Targe.

On assure que les généraux Mercier, de Boisdeffre et Gonse auraient continué à soutenir que le bordereau sur papier pelure était de l'écriture de Dreyfus.

Les rapports et dépositions

Un rapport, sur les questions d'ordre militaire, a été rédigé par plusieurs généraux désignés par le ministre de la Guerre; ce rapport, dont l'un des signataires est le général Brun, chef de l'état-major général, ne serait pas moins formel que celui de l'Académie des sciences en faveur de l'innocence de Dreyfus.

Toutes les dépositions de la nouvelle enquête ont été sténographiées, puis imprimées par l'Imprimerie nationale. Des exemplaires de l'enquête ont été remis aux conseillers des chambres réunies.

Le rapport du conseiller Moras conclut à la cassation du jugement de Rennes et au renvoi du capitaine Dreyfus devant un nouveau conseil de guerre; le réquisitoire du procureur général Baudouin conclut à la cassation sans renvoi.

Me Mornard, dans son indépendance de défenseur et en dehors de son client, conclut aussi à la cassation sans renvoi.

Les débats

C'est à midi que la Cour de cassation, sous la présidence de M. Ballot-Beaupré, assisté de MM. Tanon, Sarrul et Bard, présidents de la Chambre des requêtes, de la Chambre civile et de la Chambre criminelle, a pris séance à huis-clos.

Le procureur général Baudouin et Me Mornard, avocat de Dreyfus, assistaient à l'audience, qui est consacrée à l'examen des pièces du dossier secret militaire et qui a lieu à huis-clos.

Ce dossier est présenté à la cour par le commandant Targé, délégué du ministère de la Guerre.

Les dispositions de police prises aux abords et à l'intérieur du palais ont été absolument inutiles, les curieux ayant fait complètement défaut.

Demain nouvelle audience à huis-clos pour continuer l'examen du dossier militaire et commencer celui du dossier diplomatique qui sera présenté par un attaché du ministère des Affaires étrangères.

Lundi seulement commenceront les débats publics. M. le conseiller Moras, fera connaître son rapport dont la lecture durera deux jours; M. le procureur général Baudouin lira son réquisitoire, la lecture durera, dit-on, au minimum, 4 jours. Restera la plaidoirie de Me Mornard. Celle-ci et la délibération dureront 2 à 3 jours. Il est donc peu probable que l'arrêt soit rendu avant le 27 juin.

Un nouveau témoignage

Paris, 15 juin. — La *Patrie* publie la lettre d'un nouveau témoin. Voici le résumé de ce nouveau document :

« M. Bretnacher, le témoin qui habitait alors l'Alsace-Lorraine, en qualité d'annexé, aurait apporté au ministère de la guerre, le lendemain du jeudi de la Mi-Carême 1893, des renseignements sur les fourneaux de mine de la ligne Conde-Northen. Il aurait fait sa déclaration à un officier du bureau de renseignements, ayant le type juif très prononcé.

Trois jours après, étant retourné à Boulay, en Alsace-Lorraine, il aurait été interrogé sur cette déclaration par les deux agents-voyers sous les ordres desquels il travaillait.

» M. Bretnacher aurait été empêché jusqu'à présent de révéler cette aventure par des considérations personnelles. Il demande aujourd'hui qu'on vérifie le livre des dépositions à la date qu'il indique et prétend avoir reconnu dans un portrait de Dreyfus l'officier au type juif qui le reçut. »

Une lettre de M. Quesnay de Beaurepaire

M. Quesnay de Beaurepaire, ancien procureur général, adresse à M. Jules Soury, une lettre dans laquelle il est écrit :

« A l'audience de Rennes, devant la fermeté persuasive du témoin, Dreyfus s'effondre, fut contraint de confesser pour la première fois sa présence aux manœuvres allemandes; et, ne se possédant plus, il allait manifestement avouer le reste, lorsque le président Jouaust mit fin à l'incident, en faisant emmener le témoin suivant...

» Un autre fait entre cent : Dreyfus, jusqu'au moment de son arrestation, fut identifié, sous un nom d'emprunt, d'une chambre dans laquelle il s'employait, le soir, un jeune ouvrier, lui faisant copier des plans et des correspondances. Celui-ci n'apprit le nom de son patron mystérieux qu'en voyant plus tard, devant un kiosque, le portrait de Dreyfus en tête d'un journal illustré. Le colonel d'Leur, cité à Rennes comme témoin, déposa de ce fait après en avoir par lui-même contrôlé l'exactitude.

» J'en ai su bien davantage, car beaucoup avaient peur des vengeances juives et ne me livraient leurs déclarations que sous le sceau du secret. Le prince Henri d'Orléans, de son côté, m'apporta une « preuve certaine » ; mais retenu par l'extrême réserve que lui imposait son nom, il m'interdit de faire usage de sa confidence, et je dus m'incliner.

» Croyez-en un homme qui possède quelque expérience en ces matières : « jamais crime ne fut plus manifeste; jamais culpabilité ne fut mieux établie. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE PROGRAMME SOCIALISTE

SUITE DES INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE

Discours de MM. Lasies et Biétry. — Attitude scandaleuse des collectivistes. — Le député de Brest tient tête à l'extrême-gauche et expose ses idées sociales. M. Laberi défend la liberté de la tribune. — M. Ceccaldi attaque la magistrature et l'administration. — Une scène bouffonne.

Paris, 15 juin.

Les tribunes sont toujours combles. L'auditoire est trié sur le volet. M. Brisson ouvre la séance à deux heures.

La vérification des pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs. La Chambre prononce la validation des élections suivantes : MM. Jourde (Bordeaux), Joly (Isère-ron), Anthime Ménard (Saint-Nazaire), Barcissol (Perpignan).

LA POLITIQUE GÉNÉRALE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique générale.

La parole est à M. Lasies pour développer la sienne. Le silence s'établit.

DISCOURS DE M. LASIES

M. LASIES. — Plusieurs de nos collègues sont venus ici exposer leur rêve. Si tous veulent en faire autant, ce débat n'est pas près de finir (Rires). Moi aussi, j'ai rêvé une société future. Ce serait une société où il y aurait un gouvernement, qui laisserait tranquilles les braves gens (Rires et applaudissements), mais nous sommes bien loin de cette société là. On aurait tort de considérer comme quantité négligeable le discours de M. Jaurès, sur le projet de société idéale qu'il esquisse.

Les ouvriers liront avec grand intérêt ce discours qui réchauffe leur zèle (Cris à l'extrême gauche : Oui, oui). Si on les fait trop attendre l'avènement de la société future qu'on leur promet, il est à craindre qu'ils ne se livrent à des violences. Il faut répondre à ce discours.

La réponse a été faite par Lamartine dans un discours de 1849, qu'on disait d'hier. Il dit qu'on proposera de descendre échelon par échelon l'échelle de la spoliation. Il raille ce partage géométrique de la fortune proposé par les socialistes d'alors et il ajoute que tous les cosaques ne sont pas en Russie, qu'il y a aussi les Barbares de la République. (Rires et applaudissements.)

Le parti radical, lui non plus n'a pas toujours reculé devant l'expropriation. Il y a trois ans, vous avies, devant vous, des citoyens français qui avaient acquis des propriétés, conformément aux lois. Vous leur avez pris leurs biens, uniquement parce qu'ils étaient des prêtres. (Vifs applaudissements à droite. — Bruit.)

Eh ! bien, Messieurs les radicaux, pourquoi vous étonneriez-vous d'être expropriés à votre tour ? C'est là un juste retour des choses d'ici-bas. (Vifs applaudissements.)

Vos railleries cachent mal votre peur du lendemain. Je sais bien qu'on n'aura pas aussi facilement raison des porte-monnaies et des coffres-forts et qu'ils opposeront une plus vive résistance que les momes. Les manifestations qui ont accueilli le discours de M. Jaurès sur les bancs de la gauche en sont la preuve. M. Rouanet, récemment, faisait campagne avec nous et fustigeait les accapareurs qu'il accusait de vouloir affamer la capitale. Il les appelait par leurs noms.

M. ROUANET. — Jamais je n'ai fait une politique de Pantalon pareille.

M. LASIES. — Cependant vous êtes sans-culotte. (Hilarité générale.)

Le parti radical est obligé maintenant d'appliquer le programme sur lequel il vit depuis vingt ans. On a promis de faire l'impôt sur le revenu ; il ne sera pas inquisitorial, dit-on, mais il sera arbitraire. Il faudra se hâter de le faire avant que les capitaux aient été transportés à l'étranger. (Exclamations à l'extrême-gauche.)

M. LAMBIN. — Ce sont de vieilles rengaines.

M. LASIES. — Cependant, ce matin une note officieuse parle de l'exode des capitaux. Il n'y a pas de temps à perdre pour le voter. Les radicaux ont la majorité. S'ils n'agissent pas, ce sera la faillite.

Mais ce qu'il y a eu de plus saillant dans les élections, c'est la candidature officielle. Les instituteurs sont intervenus.

M. BRIAND, *ministre de l'Instruction publique*. — Ils étaient candidats contre vous.

M. LASIES. — Vous les aviez choisis vous-même. (Bruit.)

M. GROSMIDIER. — Vous auriez voulu qu'ils marchent pour l'*Action Libérale*?

M. LASIES. — Savez-vous ce qui s'est passé pour l'élection de mon ami, M. Guyot de Villeneuve. Là nous prenons la candidature officielle sur le vif. A la veille du scrutin, au premier tour, a paru une affiche reproduisant un document du ministère de la Guerre. Elle portait ce titre : « Guyot de Villeneuve, candidat moutchard. » (*Exclamations indignées à droite.*) On y disait qu'il avait envoyé à ses chefs des renseignements sur des officiers recueillis à la table d'un ami. Cette insinuation calomnieuse n'a pu être fournie que par le ministère de la Guerre. (Bruit.) Il ne s'agit pas d'une fiche, mais d'un rapport officiel fait par le capitaine Guyot de Villeneuve sur l'ordre de ses chefs. Il était alors au 2e bureau et était chargé de renseigner le ministre sur les armées étrangères. Le général Gonse a écrit à M. Guyot de Villeneuve qu'il se souvenait parfaitement d'une note remise par lui en 1898, que c'était avec l'autorisation d'un officier étranger qu'il lui avait, dans cette note, signalé l'attitude de deux officiers étrangers dans un intérêt de défense nationale, que la note avait un caractère confidentiel et de document d'Etat. Qui a donné ce document à M. Depasse, concurremment de M. de Villeneuve ? Peut-on admettre la divulgation de pareils rapports ? (Vifs applaudissements.)

Il y a huit ans, M. Le Hérissé combattait l'élection de M. Turrel qui fut invalidé parce que M. Le Hérissé prouva qu'il s'était procuré dans les archives du ministère de la Guerre une note confidentielle relative à son concurrent.

M. SARRIEN, *président du Conseil*. — Je ne connais pas ce document. Vous auriez dû prévenir le ministre de la Guerre.

M. LASIES. — C'est un acte du Gouvernement, c'est pourquoi je m'adresse au président du Conseil. (Très bien.) Je constate que, pour combattre M. Guyot de Villeneuve, M. Depasse a été obligé de flétrir les moutchards comme M. Guyot de Villeneuve l'avait fait lui-même. La délation avait reçu un premier soufflet; il lui en fallait un autre. C'est M. Depasse qui s'est chargé de l'appliquer. (Suivi d'applaudissements à droite et au centre.)

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une nouvelle demande d'interpellation de M. Biétry sur la politique économique et sociale, que compte suivre le Gouvernement, avec une demande de jonction à la discussion actuelle.

La jonction est ordonnée.

DISCOURS DE M. BIÉTRY

M. Biétry monte à la tribune. (Mouvement de curiosité). C'est un homme de haute taille et de forte carrure, jeune encore, d'un physique agréable; l'air sympathique de lui. Il porte le bras droit en écharpe.

Ce n'est pas, dit-il, pour usurper un tour de faveur que j'ai déposé mon interpellation. Mais je suis malade et je crainsais de ne pouvoir assister à la suite du débat.

L'orateur n'a pas achevé cette explication que déjà les socialistes unifiés se sont déchaînés contre lui. On sait de quelles haines il est l'objet parmi eux.

Scène tumultueuse

M. BIÉTRY *essaie de poursuivre*. — Je demande au Gouvernement, au nom du parti que je représente...

Cris à l'extrême-gauche : Lequel ?

M. BIÉTRY. — Au nom des idées que je défends.

M. JULES COUTANT. — Vous ne servez que des intérêts.

M. GROUSSIER. — Les patrons.

M. CADENAT. — Le capital.

Le tumulte est énorme. Les socialistes invectivent l'orateur avec une violence inouïe.

M. BIÉTRY *les toise et leur tient tête*. — Je demande au Gouvernement quelle sera son attitude vis-à-vis de la classe ouvrière, vis-à-vis des agissements socialistes.

M. ALLEMANE. — De quel droit parles-vous au nom de la classe ouvrière ?

M. JULES COUTANT s'est élancé dans l'hémicycle en criant : Je vais lui casser les reins. (Protestations indignées.)

M. LE PRÉSIDENT le rappelle à l'ordre. Quand j'ai pris place au fauteuil, dit-il, j'ai invité l'assemblée à respecter les personnes et les opinions. Je n'y resterai pas, si je ne puis assurer la liberté de la tribune. (Vifs applaudissements.)

Mais les socialistes, debout, continuent à injurier le député de Brest.

M. PAUL CONSTANT hurle, le bras tendu vers M. Biétry : Voilà le produit de la candidature officielle. La réaction vous défend.

M. BIÉTRY, *d'une voix forte :* Non, monsieur. Biétry se défend tout seul. (Vifs applaudissements.) Je demande au Gouvernement quelle attitude il compte prendre vis-à-vis de la classe ouvrière, s'il va diriger ses efforts vers la négation de la propriété individuelle ou si, en conformité de la Déclaration des Droits de l'Homme et des traditions civilisatrices, il saura élever ceux qui ne possèdent point jusqu'à la propriété individuelle. (Applaudissements.)

Les vociférations reprennent de plus belle.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne connais ici que les élus du suffrage universel. On peut me rendre la tâche impossible, mais on ne m'y fera pas y renoncer. (Salve d'applaudissements.)

Les socialistes ne désarment pas. M. Groussier, M. Breton invectivent M. BIÉTRY qui poursuit toujours, très froid.

Je demande encore au Gouvernement s'il gardera la neutralité entre les syndicats indépendants et les syndicats fédérés de la Bourse du Travail. (Vifs applaudissements.)

Cris : Voilà la question.

VIF INCIDENT

Les unifiés n'entendent pas de cette oreille-là. Leur fureur ne connaît plus de bornes. M. Allemane, M. Meslier hurlent : A bas les jaunes ! A bas les vendus !

M. LABORI, qui siège à côté d'eux, au-dessus de la droite, se dresse alors et d'une voix forte : « Nous demandons, dit-il, la liberté de la parole. Les nouveaux comme les anciens, les inconnus comme les connus, entendent ici se faire respecter. » (Tonnerre d'applaudissements. Vive sensation.)

M. ALLEMANE. — Qu'avez-vous à dire ? Nous avons marché ensemble !

M. LABORI, le fixant : Oui, mais pas contre la liberté !

Les deux hommes se regardent, face à face, et semblent se défier. La Chambre presque tout entière fait une ovation chaleureuse à M. Laberi. Cet incident a fait diversion. Les socialistes restent interloqués.

M. BIÉTRY peut enfin parler librement. Je remercie M. Laberi. Je suis sûr que le geste et la parole de M. Laberi ne surprendront personne. (Applaudissements.)

Rouges et jaunes

M. BIÉTRY. — Jusqu'ici on a vu les syndicats indépendants, les syndicats jaunes, persécutés, abandonnés sans défense. Alors qu'ils sont plus solidement organisés et que leurs effectifs sont plus considérables que ceux des syndicats rouges, ce sont ces derniers qui reçoivent les subventions des contribuables et qui se plaignent. (Interruptions.)

M. JULES COUTANT. — Il me dégoûte. (Protestations indignées. — *Cris : Allez-vous-en !*)

M. BIÉTRY. — Il y a en France 780.344 ouvriers d'usine syndiqués et 659.953 ouvriers agricoles syndiqués. Sur ce total, 377.561 seulement ont donné leur adhésion aux Bourses officielles du Travail. Quand, d'un certain côté, on se réclame de la classe ouvrière en son entier, on commet donc une injustice et une faute. (Vacarme.)

M. BOUVERI est rappelé à l'ordre.

Les syndicats budgétivores

M. BIÉTRY. — Il faudrait encore prouver que tous les syndicats affiliés aux Bourses rouges sont socialistes et révolutionnaires.

Les syndicats rouges ont coûté 3,334,217 francs de frais d'installation, sans compter ce qu'ils coûtent chaque année en subventions.

En Allemagne, en Angleterre, en Belgique, les syndicats rouges sont-ils entretenus par les contribuables ou les pouvoirs publics ? La France EST LE SEUL PAYS *où les syndicats socialistes reçoivent des subsides des pouvoirs publics et des contribuables.* (Clameurs.)

M. BIÉTRY. — *Le Gouvernement doit dire s'il croit juste de subventionner une minorité violente au service d'un parti politique qui réclame l'expropriation.* (Vifs applaudissements.)

M. JULES COUTANT *crie :* J'aurai sa peau !

M. BIÉTRY. — Comment peut-on concilier d'un seul coup en France les antagonismes naturels et nationaliser une réglementation des heures de travail uniformément pour les diverses industries et les diverses régions ?

L'orateur expose ses conceptions. Il s'agit de savoir si le capital qui travaille est un capital d'exploitation pour l'homme ou s'il est un facteur de prospérité et d'abondance pour l'homme. Il y a dans toute entreprise trois facteurs essentiels : l'intelligence créatrice, directrice, le travail manuel et le capital. Il s'agit de savoir lequel de ces trois facteurs doit disparaître de l'état social où lequel est le plus vivifiant.

Au point de départ et avant l'intelligence, il faut s'assurer le concours du capital.

M. JULES COUTANT. — C'est ce que tu as fait, mon vieux ! (Exclamations.)

M. BIÉTRY. — Les révolutions antérieures ont supprimé certaines propriétés pour les distribuer entre un plus grand nombre d'individus. Aujourd'hui, le vent